

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de Mme Sylvie HEIBY, Adjointe au Maire

Présents :

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Sabine BILLMANN, Anne GUTH, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

Absents excusés :

Léa ANSTAETT, donne pouvoir à Bertrand WAHL
Perrine FABACHER, donne pouvoir à Sylvie HEIBY
Muriel MOTZ, excusée

Secrétaire de séance : Marc JUNCKER

Date de convocation : 18 juin 2025

&&&&&

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 MAI 2025

Le compte-rendu du 26 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2° PROJET MAISON HEIMLICH

Le conseil municipal accueille M. Joël HALDEMANN, administrateur de l'AEDE. Une association de gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux. Il présente le projet de béguinage qui aura pour but de développer une structure d'accueil pour personnes âgées par l'élargissement du champ d'action du projet associatif. Il présente les plans de la création de 14 logements neufs, du groupe médical, et de la rénovation de la ferme Heimlich. La typologie des logements est essentiellement constituée de T2. L'animation sera assurée par un animateur employé par l'association AEDE. Dans la partie ancienne, et la rénovation de la maison existante il est prévu de créer un café de pays, ainsi que 3 gîtes. L'ensemble des aménagements est conçu pour des personnes à mobilité réduite afin de pouvoir accompagner chaque personne dans son évolution de vie. Le planning est prévu comme suit ; dépôt du projet fin juin 2025 ; études APD en septembre 2025 ; dépôt du permis de construire avant fin 2025 ; fin des travaux novembre 2027.

3° MODIFICATION DES STATUTS – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal est appelé à procéder à la recomposition du conseil communautaire avant le 31 août 2025. Cette répartition des sièges peut se faire en application du droit commun ou d'un accord local : Application de l'accord local : 37 sièges

Après consultation des communes, le Conseil Communautaire propose de retenir l'accord local pour la répartition des sièges portant le nombre de sièges à 37 membres et de 4 suppléants tout en respectant les critères suivants :

- Chaque commune devra disposer à minima d'un siège ;
- Les communes ne bénéficiant que d'un seul siège auront un délégué suppléant
- Aucune commune ne pourra disposer de plus de 50% des sièges ;
- Cette répartition devra tenir compte de la population municipale de chaque commune
- Le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en l'absence d'accord.

- WISSEMBOURG/ALTENSTADT	15 délégués
- SEEBACH/NIEDERSEEBACH	4 délégués
- SCHLEITHAL	3 délégués
- RIEDSELTZ	3 délégués
- CLEEBOURG/BREMMELBACH	2 délégués
- HUNSPACH	2 délégués
- STEINSELTZ	2 délégués
- DRACHENBRONN/BIRLENBACH	2 délégués
- CLIMBACH	1 délégué
- ROTT	1 délégué
- INGOLSHEIM	1 délégué
- OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG	1 délégué

Cet accord nécessite l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes.

4° TRANSPORT SCOLAIRE MERIDIEN

Le maire explique que suite à la création du regroupement pédagogique intercommunal avec la Commune de Ingolsheim, il y'a lieu d'organiser le transport méridien. La région Grand Est continue d'assurer le transport méridien. Les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport méridien, à savoir la prise en charge financière par les communes, s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2025. La facturation sera adressée à la Commune de Hunspach, qui refacturera 50% du coût du transport méridien à la Commune d'Ingolsheim. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide la mise en place du transport méridien à compter du 1^{er} septembre 2025, la prise en charge par la Commune de Hunspach des coûts induits par le transport méridien. Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

5° LOTISSEMENT 2EME TRANCHE

Le maire rappelle que le projet de 2ème tranche du lotissement est composé de huit lots à vendre. Seuls trois lots seraient susceptibles de trouver acquéreurs à ce jour. Les première phase des travaux d'aménagements de la seconde tranche s'élèvent à 219 351 € + voirie définitive 125 000 € + rachat des terrains par la Commune. Dans la première tranche il est prévu de réaliser la voirie définitive, espaces verts, éclairage public. Il reste deux lots à vendre, ce qui pourrait couvrir les travaux de la voirie définitive de la première tranche.

6° FETE DU 14 JUILLET

Le maire informe que l'amicale des sapeurs-pompiers de Hunspach-Hoffen ne seront exceptionnellement pas disponibles pour l'organisation des festivités de la fête nationale à Hunspach. La fédération des associations propose de s'occuper de l'organisation de la soirée. La partie restauration sera confiée aux bœufs de Marie, l'Harmonie assurera l'animation musicale et les pompiers assureront la retraite aux flambeaux.

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Bertrand WAHL
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Sylvie HEIBY
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	Excusée
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	